

N. Réf. : CODEP-CHA-2010-055945

Châlons-en-Champagne, le 11 octobre 2010

Cabinet D4i  
33, Rue Jean de Caulaincourt  
02100 SAINT-QUENTIN

**Objet:** Inspection de la radioprotection - utilisation d'un appareil de détection de plomb dans les peintures  
Inspection n°INSNP-CHA-2010-0051

**Réf:** Autorisation T020270 référencée DEP CHALONS n°0441-2008 et datée du 14 mai 2008

Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par le code de la santé publique, un représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a réalisé une inspection de votre établissement le 22 septembre 2010.

Cette inspection avait pour objectif d'effectuer une évaluation de la prise en compte de la réglementation relative à la radioprotection concernant la détention et l'utilisation de l'appareil de détection de plomb dans les peintures.

Cette inspection a permis de constater que les exigences réglementaires sont satisfaites n'appelant aucune observation de l'ASN. **Je profite néanmoins du présent courrier pour attirer votre attention sur l'échéance de votre autorisation rappelée en référence** (14 mai 2011) qui nécessitera de conduire les actions appropriées dès début 2011 quant à son devenir (renouvellement ou abrogation après reprise de la source radioactive).

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
L'Adjoint au chef de Division

Signé par

Benoît ROUGET